

Fiche de données de sécurité (FDS)

Préparée conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II,
tel que modifié par le Règlement de la Commission (UE) 2020/878.

1. Identification de la substance/mélange et de l'entreprise/l'exploitation

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit : Gecko headlight restoration kit (Étape 2)

UFI : 8E3F-VY81-910U-UC4J

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées : Utilisé pour réparer et éliminer la dégradation, le jaunissement, l'oxydation et les rayures des lentilles en plastique telles que les phares, les feux arrière, les fenêtres de navire, les masques de casque, etc.

Restrictions d'utilisation : NE PAS l'utiliser dans une application qui pourrait contaminer les aliments ou nuire à la santé humaine.

1.2. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Maumo International BV

P.O. Box 441 - 2990 AK Barendrecht -

Nederland Mail : info@maumo.nl

1.3. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro de téléphone d'urgence : +31 (0) 180 699 234

Utilisation prévue : Utilisé pour l'étanchéité et le collage.

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange :

2.1.1. Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) : Non classé

2.1.2. Informations supplémentaires : Pour le texte intégral des Déclarations de danger et des Mentions de danger de l'UE : voir SECTION 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] : STOT Exp. Unique 3. H335

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement Avertissement

Mentions de danger : H335 - Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Mentions de mises en garde : P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.

Précautions à prendre en cas d'intervention : Aucune exigence particulières.

Précautions à prendre pour le rangement : Aucune exigence particulières.

Précautions à prendre pour l'élimination : Aucune exigence particulières.

2.3. Autres dangers :

Les déversements peuvent présenter un risque de glissade en raison de la forme des grains.

Informations sur les substances perturbant le système endocrinien : Aucun perturbateur endocrinien.

Ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulatif et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulatif (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

3. Composition/informations sur les composants

Description du produit : substance () ; préparation/mélange (√)

Ingrédients/Composants	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro d'index	% en poids	Classification selon le Règlement (CE) n° 1278/2008 (CLP)
Eau	7732-18-5	231-791-2	Non disponible	10 - 20 %	Dangers physiques : non classifié Dangers pour la santé : non classifié Dangers pour l'environnement : non classifié
Éthylène glycol	107-21-1	203-473-3	Non disponible	35 - 45 %	Dangers physiques : non classifié Dangers pour la santé : non classifié Dangers pour l'environnement : non classifié
Dioxyde de silicium	14808-60-7	238-878-4	Non disponible	10-20%	Dangers physiques : non classifié Dangers pour la santé : non classifié Dangers pour l'environnement : non classifié
Carbonate de calcium	471-34-1	207-439-9	Non disponible	20 - 30 %	Dangers physiques : non classifié Dangers pour la santé : non classifié Dangers pour l'environnement : non classifié

Remarque : Le mélange ne contient pas de perturbateurs endocriniens.

4. Mesures de premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours :

Notes générales : Aucune information disponible.

En cas d'inhalation : Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour la respiration.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

En cas de contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau [ou prendre une douche]. Si une irritation cutanée survient : Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Retirer les lentilles de contact si elles sont présentes et faciles à enlever, continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Ne pas provoquer de vomissements sans instruction professionnelle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

Protection personnelle du secouriste : Aucune exigence particulière.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés : Effet aigu : Non trouvé. Effet différé : Non trouvé.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux nécessaires : Traiter en fonction des symptômes.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : Utiliser une pulvérisation d'eau, des produits chimiques secs, du dioxyde de carbone, de la mousse, du sable sec pour l'extinction.

Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau à haut débit. Le fait de décharger de l'eau en forme de cylindre depuis un tuyau d'incendie peut entraîner la propagation du feu dans les environs.

5.2. Dangers spéciaux découlant de la substance ou du mélange : Le produit n'est pas inflammable et ne présente aucun danger particulier.

Produits de combustion dangereux : Il peut libérer de la fumée, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et d'autres gaz dangereux par décomposition thermique.

5.3. Conseils pour les pompiers :

Pour un incendie initial, utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, etc.

Pour un incendie important, il est efficace d'utiliser de la mousse d'incendie, etc. pour couper l'approvisionnement en air.

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection complet (par exemple, des vêtements ignifuges).

Interdire l'entrée inutile dans les environs du feu.

Retirer les conteneurs de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque.

Refroidir les installations environnantes, etc. avec une pulvérisation d'eau.

Éteindre le feu en direction du vent et la méthode d'extinction des incendies doit être adaptée à la situation dans les environs.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle approprié comme indiqué à la Section 8.

6.2. Précautions environnementales : Éviter que les écoulements de nettoyage ne pénètrent dans les égouts municipaux et les plans d'eau ouverts.

Se conformer aux lois et réglementations locales et nationales.

6.3. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :

Petit déversement :

Éponger ou absorber avec un matériau sec inerte (par exemple, du sable, de la chaux sèche) et placer dans un conteneur approprié pour l'élimination des déchets étiqueté.

Grand déversement :

Isoler la zone contaminée et installer un panneau d'avertissement. Les personnes intervenant en cas d'urgence sont recommandées de porter des vêtements de protection. NE PAS toucher le matériau répandu. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation.

Construire une digue ou creuser une fosse pour la collecte. Vaporiser de l'eau en brouillard pour refroidir et diluer les vapeurs.

Diluer le liquide répandu jusqu'à ce qu'il ne soit pas combustible. Protéger le personnel en poste. Recueillir le matériau répandu avec une pompe antidéflagrante dans un conteneur approprié et transporter les déchets jusqu'au lieu d'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections :

Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la Section 8 et à la Section 13.

7. Manipulation et Rangement

7.1. Précautions pour une manipulation en toute sécurité :

Se laver soigneusement les mains après manipulation.

7.2. Conditions de rangement en toute sécurité, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de conservation : Ranger dans une pièce bien ventilée, fraîche et sèche. Éviter une exposition prolongée à la lumière directe du soleil et aux températures élevées. Tenir hors de portée des enfants.

Matériaux incompatibles : Aucune information disponible.

Matériaux d'emballage : Tuyau en plastique en aluminium ou sac en plastique ou tuyau en plastique.

Exigences pour les salles de rangement et les récipients : Bien ventilé et sec.

Classe de rangement

Informations complémentaires sur les conditions de rangement : La salle de rangement doit être équipée d'installations appropriées pour les incendies accidentels.

7.3. Utilisation spécifique(s) : Utilisé pour l'étanchéité et le collage.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle : Directive de la Commission 98/24/CE et listes indicatives associées : Contrôles d'exposition non établis :

Nom chimique	Corée	Nouvelle-Zélande	Irlande	Allemagne (AGS)	Danemark	Australie
Éthylène glycol (N° CAS : 107-21-1)	VLEP : 40 ppm VLEP : 100 mg/m3	VLEP : 50 ppm VLEP : 127 mg/m3	VME : 20 ppm VME : 52 mg/m3 VLEP : 40 ppm VLEP : 104 mg/m3	VME : 10 ppm VME : 26 mg/m3 VLEP : 20 ppm VLEP : 52 mg/m3	VME : 10 ppm VME : 26 mg/m3 VLEP : 20 ppm VLEP : 52 mg/m3	VME : 20 ppm VME : 52 mg/m3 VLEP : 40 ppm VLEP : 104 mg/m3

Nom chimique	Corée	Nouvelle-Zélande	Irlande	Danemark	Australie
Dioxyde de silicium (N° CAS : 14808-60-7)	VME : 0,05 mg/m3	VME : 0,2 mg/m3	VME : 0,1 mg/m3	VME : 0,3 mg/m3 VLEP : 0,6 mg/m3	VME : 0,1 mg/m3

Nom chimique	États-Unis - OSHA	Lettonie	Irlande	France	Canada - Québec	Australie
Carbonate de calcium (N° CAS : 471-34-1)	VME : 15 mg/m3	VME : 6 mg/m3	VME : 10 mg/m3	VME : 10 mg/m3	VME : 10 mg/m3	VME : 10 mg/m3

8.2. Contrôles d'exposition :

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser des enceintes de processus, une ventilation locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir les niveaux d'air en dessous des limites d'exposition recommandées. Installer des yeux de lavage et des douches de sécurité à proximité de la zone de manipulation et de rangement.

8.2.2. Équipement de protection individuelle :

Protection des mains :

Recommander de porter des gants de protection (par exemple, des gants en caoutchouc).



Protection oculaire :

Porter des lunettes de sécurité lorsque le liquide peut éclabousser.



Protection respiratoire :

Utiliser un respirateur approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des irritations ou d'autres symptômes surviennent.



Protection du corps :

Recommander de porter des vêtements de travail ordinaires.

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir loin des denrées alimentaires, des boissons et de l'alimentation animale.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Éviter le contact avec les yeux et la peau irritée.

8.2.3 Contrôles d'exposition environnementaux :

Maintenir les niveaux en dessous des seuils de protection environnementale communautaires.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Informations générales	
État physique	Pâte uniforme et fine
Couleur	Jaune grisâtre / Jaune
Caractéristiques des particules	Nombre moyen de particules : 1000-1200 mesh
Odeur	Aucune odeur irritante
Seuil olfactif	Données non disponibles
pH	Non applicable
Point de fusion/point de congélation	Données non disponibles
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition	Données non disponibles
Point d'éclair	> 100°C (212°F)
Vitesse d'évaporation	Données non disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable
Limites inflammables/explosives - Volume inférieur %	Données non disponibles
Limites inflammables/explosives - Volume supérieur %	Données non disponibles
Pression de vapeur	Données non disponibles
Densité de vapeur	Données non disponibles
Densité (20°C)	1,5 ±0,1 g/cm ³
Solubilité (eau)	Se dissout dans l'eau
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Données non disponibles
Température d'auto-inflammation	Données non disponibles
Température de décomposition	Données non disponibles
Viscosité cinématique (mm ² /s)	13.8-33.3
Propriétés explosives	Données non disponibles
Oxydation	Données non disponibles
Teneur en solides	≥ 75%

Autres informations : Non disponible.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité : Ce produit est stable dans des conditions normales d'ambiance et de rangement anticipées en termes de température et de pression.

10.2. Stabilité chimique : Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses : Le produit n'est pas inflammable et ne présente pas de danger particulier.

10.4. Conditions à éviter : Éviter une exposition prolongée à la lumière directe du soleil et aux températures élevées.

10.5. Matériaux incompatibles : Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux : Il peut libérer de la fumée, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et d'autres gaz dangereux par décomposition thermique.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë :

Composant	DL50 orale (rat)	DL50 dermique (lapin)	CL50 inhalation 4h (rat)
Dioxyde de silicium CAS :14808-60-7	> 1000 mg/kg	-	-
Carbonate de calcium CAS :471-34-1	>10000mg/kg	-	-

Corrosion/irritation cutanée : Pas de classification pour ce produit.

Dommages graves aux yeux/irritation des yeux : Pas de classification pour ce produit.

Sensibilisation respiratoire : Pas de classification pour ce produit.

Sensibilisation cutanée : Pas de classification pour ce produit.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas de classification pour ce produit.

Carcinogénicité : Pas de classification pour ce produit.

Toxicité pour la reproduction : Pas de classification pour ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique : Pas de classification pour ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée : Pas de classification pour ce produit.

Danger d'aspiration : Pas de classification pour ce produit.

Effets sur ou via l'allaitement : Pas de classification pour ce produit.

11.2. Informations sur les perturbateurs endocriniens : Le mélange ne contient pas de perturbateurs endocriniens.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité : Un danger environnemental ne peut être exclu en cas de manipulation ou d'élimination non professionnelle.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
/	/	205: LC50 96 h Pimephales promelas mg/L en statique	/

12.2. Persistance et dégradabilité : Aucune donnée disponible pour l'ensemble du produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible pour l'ensemble du produit.

12.4 Mobilité dans le sol : Aucune information disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulatif et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulatif (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.6 Informations sur les perturbateurs endocriniens : Le mélange ne contient pas de perturbateurs endocriniens.

12.7 Informations supplémentaires : Aucune information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit / de l'emballage :

L'incinération ou l'enfouissement est recommandé pour l'élimination des déchets.

Après avoir vidé complètement le contenu, jeter le contenant au point de collecte général des déchets.

Codes de déchets / désignations de déchets selon la LoW

Code EWC : 20 01 28

Dans d'autres pays, des conditions différentes peuvent s'appliquer. Toutes les lois nationales et locales doivent être prises en compte.

13.1.2. Informations relatives au traitement des déchets :

Coller une étiquette sur le contenant indiquant les dangers potentiels des déchets.

13.1.3. Informations relatives à l'élimination dans les égouts :

Ne pas déverser de déchets dans les égouts sans traitement préalable.

13.1.4. Autres recommandations d'élimination : Toute pratique d'élimination doit être conforme aux lois et réglementations nationales, locales, étatiques et fédérales.

14. Informations sur le transport

ADR et RID / Transport aérien - IATA DGR / Transport maritime - IMO / IMDG :

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification : Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport des Nations Unies : Non réglementé.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage : Non applicable.

14.5. Pictogramme attribué : Non applicable.

14.6. Dangers pour l'environnement (Polluant marin (Oui/Non)) : Non

14.7. Numéro EMS : Non applicable

14.8. Précautions spéciales pour l'utilisateur : Vérifier si l'emballage est complet ou scellé avant le transport ; s'assurer qu'il n'y a pas de dommages aux emballages et empêcher les marchandises de tomber pendant le transport ; le véhicule de transport doit être équipé de dispositifs de lutte contre les incendies et de manipulation en cas de déversement accidentel ; NE pas transporter ce produit avec des substances incompatibles ; éviter le feu et les zones de haute température pendant les arrêts.

14.9. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la MARPOL 73/78 et au code IBC : Non applicable.

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations légales et environnementales spécifiques à la substance ou au mélange :

Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et aux réglementations modificatives connexes. La fiche de données de sécurité est conforme au règlement (UE) 2015/830.

Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon l'ECHA : Non répertorié.

Liste des réglementations de l'annexe XVII du règlement REACH : Non répertorié.

Liste d'autorisation de l'annexe XIV du règlement REACH : Non répertorié.

Allemagne - WGK : Non classifié.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

Autres réglementations pertinentes :

Sara:

Section 355 (substances extrêmement dangereuses) : Non répertorié.

SARA 313: Non répertorié.

Toxic Substances Control Act (TSCA):

Ingrédient(s)	Numéro CAS	Inventaire TSCA
Eau	7732-18-5	Répertorié
Éthylène glycol	107-21-1	Répertorié
Dioxyde de silicium	14808-60-7	Répertorié
Carbonate de calcium	471-34-1	Répertorié

Clean Water Act:

Nom chimique	CWA - Quantités déclarables	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Non applicable	Non applicable	Non répertorié	Non répertorié	Non répertorié

Catégories de cancérogénicité : Non répertoriées par ACGIH, IARC et NTP.

16. Autres informations

AVERTISSEMENT :

Toutes les informations de cette FDS sont véridiques et efficaces, et ne sont fournies qu'à titre de référence. Notre société n'est pas en mesure de contrôler pas la manière dont les gens l'utilisent, et ne sera pas responsable des conséquences. Les utilisateurs doivent décider comment utiliser correctement le produit ou adopter une certaine méthode de production pour un usage spécial. Les mesures de précaution mentionnées ci-dessus sont utiles pour éviter d'endommager les biens ou la sécurité des personnes lors de l'exploitation ou de l'utilisation de ce produit. Les utilisateurs de cette FDS doivent prendre des décisions indépendantes sur l'exactitude et l'exhaustivité, puis décider de sa pertinence en fonction de la situation réelle. Les utilisateurs doivent assumer les responsabilités légales pertinentes pour les conséquences de l'utilisation.

Références :

Règlement CE n°1907/2006 (REACH)

Règlement CE n° 1272/2008 (CLP)

Règlement de la Commission (UE) 2015/830

Pour le texte intégral des indications de danger et des indications de danger de l'UE :	
Non applicable.	Non applicable.

Classification et procédure utilisée pour déterminer la classification des mélanges conformément au Règlement (CE) 1272/2008 [CLP] :

Classification conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008	Procédure de classification
Non applicable.	Non applicable.

Description complète de certains acronymes :

CAS - Chemical Abstracts Service

EINECS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

OMI - Organisation maritime internationale

IMDG - Marchandises dangereuses maritimes internationales

IATA DGR - Réglementation de l'Association internationale du transport aérien sur les marchandises dangereuses

OACI - Organisation de l'aviation civile internationale

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

Code IBC - Code international de construction et d'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

TSCA - Toxic Substances Control Act (Loi sur le contrôle des substances toxiques)

OSHA - Administration de la sécurité et de la santé au travail

ACGIH - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

Date de publication : 10 janvier 2023

Version de la FDS : 1

*****FIN*****